



# ACADÉMIE DE REIMS

Liberté  
Égalité  
Fraternité

rectorat

ANNEXE 1  
(Modifiée au 20.11.2020)

direction des ressources humaines  
division des personnels administratifs,  
techniques et d'encadrement  
DPATE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE L'INNOVATION ET DE LA RECHERCHE

## DEMANDE D'OUVERTURE ET DE PREMIERE ALIMENTATION D'UN COMPTE EPARGNE-TEMPS

Vu le décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié  
Vu le décret n° 2020-723 du 12 juin 2020  
Vu l'arrêté du 11 mai 2020

Nom :

Prénom :

Corps et grade (ou nature et date du contrat) :

Fonctions exercées :

Quotité de travail :  Temps complet  Autre (à préciser)

Affectation précise (direction/établissement/service/sous-direction/département/ bureau/ secteur) :

Adresse du lieu d'affectation :

- demande l'ouverture d'un compte épargne-temps dans les conditions où ce dispositif est mis en œuvre dans les établissements publics relevant du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- demande un premier versement sur ce CET de jours de congés non pris.

Détail de la demande : année de référence concernée : civile 2020

scolaire et universitaire 2019/2020

Droits à congés (en jours) au titre de l'année de référence (B)	Nombre de jours de congés utilisés au cours de l'année de référence (C)	Solde de jours de congés non pris au titre de l'année de référence (D) $D = B - C = E + F$	Nombre de jours de congés reportés sur l'année suivante (E)	Alimentation du CET (1) (F) $F \leq 45 - C$

Remplir le formulaire en annexe 3 (exercice de droit d'option) si  $F > 15$  jours.

Lieu et date de la demande :

Signature :

Avis et signature du supérieur hiérarchique :

Décision du service gestionnaire des congés :  OUI  NON

Observations :

Date :

Signature :

Un agent ne peut pas ouvrir plusieurs CET simultanément dans la fonction publique de l'État.

(1) Alimentation par le flux des jours de congés annuels ou jours ARTT non consommés au cours de l'année de référence (dans la limite du solde résultant de la différence entre le droit annuel de jours de congés réglementaires et le total des jours de congés pris au titre de l'année de référence).



**ACADÉMIE  
DE REIMS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

rectorat

direction des ressources humaines  
division des personnels administratifs,  
techniques et d'encadrement  
DPATE

**ANNEXE 2**  
(Modifiée au 20.11.2020)

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE**  
**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE L'INNOVATION ET DE LA RECHERCHE**

**DEMANDE D'ALIMENTATION D'UN COMPTE ÉPARGNE-TEMPS**

Vu le décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié  
Vu le décret n° 2020-723 du 12 juin 2020  
Vu l'arrêté du 11 mai 2020

**À RETOURNER AU SERVICE GESTIONNAIRE ENTRE  
LE 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE**

Nom :

Prénom :

Corps et grade (ou nature et date du contrat) :

Fonctions exercées :

Quotité de travail :  Temps complet

Autre (à préciser)

Affectation précise (direction/établissement/service/sous-direction/département/ bureau/ secteur) :

Adresse du lieu d'affectation :

Demande le versement de jours de congés non pris sur son CET.

Détail de la demande : année de référence concernée : civile 2020  
scolaire et universitaire 2019/2020

Solde du CET  
avant versement (A) :

Solde CET « ancien régime » (nombre  
de jours maintenus)  
pour information

Droits à congés (en jours) au titre de l'année de référence (B)	Nombre de jours de congés utilisés au cours de l'année de référence (C)	Solde de jours de congés non pris au titre de l'année de référence (D) $D = B - C = E + F$	Nombre de jours de congés reportés sur l'année suivante (E)	Alimentation du CET (1) (F) $F \leq 45 - C$

Lieu et date de la demande :

Solde du CET après versement (G)  
 $G = A + F$

Signature :

**Remplir le formulaire en annexe 3 (exercice du droit d'option) si le CET après versement (G) est supérieur au seuil de 15 jours (2).**

Avis et signature du supérieur hiérarchique :

Décision de versement sur le CET par le service gestionnaire de congés :  OUI  NON

Observations :

Date :

Signature :

- (1) Solde résultant de la différence entre le droit annuel de jours de congés réglementaires et le total des jours de congés pris au titre de l'année de référence.  
(2) A défaut d'option, les jours épargnés au-delà de 15 jours seront pris en compte au titre du régime additionnel de retraite de la fonction publique (agent titulaire) ou indemnisés (agent non titulaire).



**ACADÉMIE  
DE REIMS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

rectorat

direction des ressources humaines  
division des personnels administratifs,  
techniques et d'encadrement  
DPATE

**ANNEXE 3**  
(Modifiée au 20.11.2020)

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE**  
**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE L'INNOVATION ET DE LA RECHERCHE**

**DEMANDE D'EXERCICE DU DROIT D'OPTION**

Vu le décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié  
Vu le décret n° 2020-723 du 12 juin 2020  
Vu l'arrêté du 11 mai 2020

**A REMPLIR UNIQUEMENT SI CET > 15 JOURS**  
**ET AVANT LE 31 JANVIER DE L'ANNÉE SUIVANT L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE**

Nom :

Prénom :

Corps et grade (ou nature et date du contrat) :

Fonctions exercées :

Quotité de travail :  Temps complet

Autre (à préciser)

Affectation précise (direction/établissement/service/sous-direction/département/ bureau/ secteur) :

Adresse du lieu d'affectation :

Demande le versement de jours de congés non pris sur son compte épargne-temps.

Détail de la demande : année de référence concernée :

civile 2020

scolaire et universitaire 2019/2020

Solde du CET avant  
versement (A de l'annexe 2) :

Solde du CET après versement  
(G de l'annexe 2) :

**Droit d'option pour les jours dépassant le seuil de 15 jours (G > 15) dans les proportions que souhaite l'agent**

Nombre de jours dépassant le seuil de 15 jours (H) $H = G - 15 = I + J + K$	Nombre de jours à prendre en compte au titre du RAFP (1) (uniquement pour les agents titulaires) (I)	Nombre de jours à indemniser (J)	Nombre de jours à maintenir sur le CET pour une utilisation sous forme de congés (2) (K) $K \leq (A - 15) + 20$ (3)

Lieu et date de la demande :

Solde du CET après option (L)

$L = 15 + K$

Signature :

$L \leq 70$  jours

Décision de versement sur le CET par le service gestionnaire de congés :  OUI

NON

Observations :

Date :

Signature :

(1) Régime de retraite additionnelle de la fonction publique prévu par le décret n° 2004-569 du 18 juin 2004 relatif à la retraite additionnelle de la fonction publique pris en application de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites.

(2) Dans la limite de 20 jours par an et de 70 jours pour le total du compte.

(3) Cette formule ne fonctionne que si A ≥ 15 jours. Si A est < 15 jours, il est possible de maintenir jusqu'à 20 jours au dessus du seuil de 15 jours (K inférieur ou égal à 20 jours).



# ACADÉMIE DE REIMS

Liberté  
Égalité  
Fraternité

rectorat

ANNEXE 4  
(Modifiée au 20.11.2020)

direction des ressources humaines  
division des personnels administratifs,  
techniques et d'encadrement  
DPATE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE L'INNOVATION ET DE LA RECHERCHE

## DEMANDE D'UTILISATION D'UN COMPTE ÉPARGNE-TEMPS SOUS FORME DE CONGÉS

Vu le décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié  
Vu le décret n° 2020-723 du 12 juin 2020  
Vu l'arrêté du 11 mai 2020

Nom :

Prénom :

Corps et grade (ou nature et date du contrat) :

Quotité de travail :  Temps complet

Autre (à préciser)

Fonctions exercées :

Affectation précise (direction/établissement/service/sous-direction/département/ bureau/ secteur) :

Adresse du lieu d'affectation :

Demande un congé au titre de son compte épargne-temps (1) :

de : \_\_\_\_\_ jours sur CET « ancien régime »

de : \_\_\_\_\_ jours sur CET « nouveau régime »

du \_\_\_\_\_ inclus au \_\_\_\_\_ inclus.

Détail de la demande : année de référence concernée : civile 2020  
scolaire et universitaire 2019/2020

CET	Nombre de jours épargnés à la date de la demande	Nombre de jours demandés à débiter du CET	Solde du nombre de jours épargnés sur le CET
CET « ancien régime »			
CET « nouveau régime »			

Lieu et date de la demande :

Avis et signature du supérieur hiérarchique :

Signature :

Décision du service gestionnaire des congés :  OUI

NON

Observations :

Date :

Signature :

(1) Choisir le cas échéant le CET sur lequel seront retranchés les jours utilisés.